

N90 – Ivoz-Ramet : report d'une semaine du lancement du chantier de rénovation des écrans antibruit

17 janvier 2024

En raison des conditions météorologiques défavorables, le commencement du chantier de rénovation des écrans antibruit situés à Ivoz-Ramet, le long de la N90, vers Seraing, est reporté d'une semaine. En effet, la mise en place de la signalisation des travaux implique la pose d'hydrocarboné qui ne peut être exécutée actuellement. Les travaux de remplacement des dispositifs antibruit débuteront donc le 27 janvier.



MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE CIRCULATION

Le week-end du **27 janvier** au **28 janvier**, afin de permettre la mise en place de la signalisation du chantier sur la N90 **entre l'échangeur d'Ivoz-Ramet et giratoire situé au carrefour formé avec la rue du Barrage et la chaussée d'Ivoz** :

- En direction de **Seraing**, la nationale sera **fermée** à la circulation ;
 - Les usagers seront invités à suivre la déviation via le pont d'Ivoz-Ramet/avenue Théodule Gonda, et la N617/quai du Halage.
- En direction de **Huy**, **une voie** sera maintenue avec une vitesse maximale limitée à 50 km/h.

Du **29 janvier** jusqu'à la fin du mois d'**avril**, sur la N90 **entre l'échangeur d'Ivoz-Ramet et le giratoire situé au carrefour formé avec la rue du Barrage et la chaussée d'Ivoz**:

- **Une voie** sera maintenue **par sens** ;
- Vers Seraing, la bretelle d'accès à la N90 depuis le pont d'Ivoz-Ramet restera accessible ;
- La vitesse maximale sera limitée à **50 km/h**.

POUR RAPPEL

Les nouveaux dispositifs seront installés au même emplacement que les anciens mais seront rehaussés pour atteindre une hauteur variant de 3,2 à 5,6 mètres. Au total, ce sont près de 4300m² d'écrans antibruit qui vont être installés afin de réduire durablement les nuisances sonores en provenance de la nationale. Cette rénovation de l'infrastructure existante, améliorera considérablement le confort auditif des riverains.

Les panneaux acoustiques choisis pour réduire durablement les nuisances sonores seront en aluminium, de couleur « vert sapin », comme souhaité par les autorités communales.



Pour rappel, les zones d'intervention sont déterminées sur base des cartographies stratégiques du bruit en provenance des infrastructures routières, analysées par rapport aux limites définies par l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 et par rapport à la population impactée. Elles sont également dictées par une démarche de gestion des actifs présents sur le réseau nécessitant une mise à neuf.

Ce chantier représente un budget de près de **€1,6 million HTVA** financé par la SOFICO, maître d'ouvrage, dans le cadre du « Plan Infrastructures et Mobilité Pour Tous 2020-2027 », enveloppe « Dispositifs antibruit ».

Il sera réalisé en collaboration avec son partenaire technique : le SPW Mobilité et Infrastructures, maître d'œuvre.

C'est la société Galere qui a été désignée par marché public pour l'exécution de ces travaux.

Contact : Héloïse WINANDY | Porte-parole de la SOFICO | +32 495 28 43 46 | heloise.winandy@sofico.org

Rejoignez-nous !    